

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 30 JANVIER 2015

L'an deux mille quinze le trente janvier, le Conseil Municipal de la commune de VAL-ET-CHÂTILLON était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame TALLOTTE Josiane, Maire.

Présents :	– AUBERTIN Marc	– DUQUENET Colette
	– BENA Olivier	– EHRLE Josiane
	– CHAPUIS Romain	– FRAPPART Lionel
	– CULMET Thierry	– GERARD Marie-Thérèse
	– DUPRE Steven	– HALBEHER Martine
	– DUPRE Jean-Pierre	– TALLOTTE Josiane
Absent :	– ROLAND Brigitte	
Pouvoirs :	– HILD Laurence à CULMET Thierry	
Secrétaire :	– Olivier BENA	

Conseillers en exercice :	14
Présents :	12
Pouvoir :	1
Ouverture :	20h30
Clôture :	23h30
Convocation :	23-01-15

1) NOUVEAU PRIX DE VENTE DE LA MAISON 10 RUE JEAN MARIOTTE

Selon France Immobilier, l'agence en charge de la vente de la maison sise 10 rue Jean Mariotte, certains des visiteurs auraient pu être intéressés avec un prix inférieur. L'agence conseille de fixer le prix à 24000 € net vendeur.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, fixe le prix net vendeur de la maison 10 rue Jean Mariotte à 25000 €.

2) INDEMNITÉ DE CONSEIL ATTRIBUÉE AU TRÉSORIER MUNICIPAL

Le conseil municipal, FIXE pour l'année 2014,

par 12 voix pour, 1 contre (Olivier BENA) :

à 75 % le taux de l'indemnité de gestion (à appliquer sur 381,01 €)

par 10 voix pour, 3 contre (Olivier BENA, Martine HALBEHER, Lionel FRAPPART) :

45,73 € l'indemnité de confection des documents budgétaires.

3) SUBVENTIONS AUX ÉCOLES

Séjour pédagogique à Verdun, école de Cirey-sur-Vezouze

Séjour à Verdun de deux jours et une nuitée afin de sensibiliser les élèves au premier conflit mondial. Deux enfants de Val sont concernés, ce qui représente une aide financière de 40 €.

Le Conseil municipal, décide par 11 voix pour et 2 contre (Olivier BENA et Steven DUPRE) de verser une participation financière de 40 euros à l'école de Cirey-sur-Vezouze.

Olivier BENA reproche d'avoir trop fait appel aux partenaires extérieurs et pas assez aux parents d'élèves. Steven DUPRE rappelle que la commune verse déjà 750 € par enfant de participation au fonctionnement de l'école de Cirey.

Projet Cirque, école de Val-et-Châtillon

Les enseignants sollicitent une aide financière afin de pouvoir emmener les élèves voir un grand cirque à Strasbourg et également faire venir un intervenant afin de pouvoir présenter un petit spectacle de cirque à la fin de l'année lors de la kermesse. Le montant total du projet s'élève à 2595,05 €).

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité de financer le transport par bus jusqu'à 600 €.

4) DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX ET SUBVENTION PARLEMENTAIRE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- sollicite une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2015 pour la réalisation des travaux suivants : réalisation d'une couverture bac acier sur le quatrième toit-terrasse du musée du textile, à l'identique des trois autres toits-terrasses. Coût total de l'opération suivant devis : 5616,95 € H.T
- Sollicite une subvention parlementaire auprès de monsieur le député Jacques LAMBLIN pour le ravalement des façades du musée de textile (36450 € HT suivant devis)

5) EMPRUNT POUR TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

Les dernières dépenses d'investissement ont été supportées sans emprunt ; faute de vente d'un bien immobilier, un emprunt devra être réalisé pour les futurs travaux d'investissement. Un tableau classant les travaux prévus par ordre de priorité est présenté. En fonction des moyens financiers de la commune, les travaux les plus prioritaires seront réalisés.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve l'ordre de priorité proposé, charge la commission des finances d'estimer le montant de l'emprunt nécessaire, autorise le maire à solliciter la demande de prêt au nom de la commune.

6) CONTRAT DE VENTE DE BOIS DE FEU

La coupe de charmes se trouvant au bord du parking du haut du cimetière permettra d'améliorer l'exposition au soleil du parking, souvent humide, et de réduire la quantité importante de feuilles. Ceux-ci ne faisant pas partie du régime forestier, ils ne sont pas gérés par l'ONF : il faut établir un contrat spécial. Madame le maire propose de vendre le bois à 6 € le stère à Jérôme VILMINT qui s'est montré intéressé et réside juste à côté. Les employés communaux seront chargés d'abattre les arbres.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions énoncées ci-dessus.

7) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Un contrat de bail pour l'appartement du groupe scolaire est signé avec monsieur Daniel AMET, à compter du 16 février 2015.
- Le « Don du sang » adresse ses remerciements pour les habitants qui ont participé à la dernière collecte.
- Le fonds d'aide financière pour la réforme des rythmes scolaires sera maintenu l'an prochain.
- Une plainte a été déposée contre un particulier qui a regroupé à plusieurs reprises sur la voirie communale de Châtillon et sur le chemin du Baron des déchets qui se trouvaient sur des propriétés privées. Les gendarmes lui demanderont d'apporter ces débris à la déchetterie (ils ont pour l'instant été poussés afin de ne pas entraver la circulation).
- Une réunion avec les responsables des associations aura lieu le 11 février à 18h à la salle des fêtes.
- Le « goûter des anciens » aura lieu le 28 février. L'animation musicale sera assurée par la chorale « La portée de la joie ».
- Steven DUPRE signale le problème de divagation des chiens de la maison 2 rue de Petitmont. C'est récurrent, des courriers ont déjà été envoyés par la mairie. Madame le maire conseille de porter plainte si les chiens pénètrent dans des propriétés privées.
- Problème de stationnement devant l'école : un courrier de rappel a été envoyé aux responsables d'associations ayant des activités dans l'école.
- Martine HALBEHER demande s'il est possible d'élaguer les arbres du parking de l'entrée principale du cimetière ou de trouver une autre solution car des chutes de branchage jonchent régulièrement le sol.



Tallotte Mme le Maire, Josiane TALLOTTE